

Chambre n'a plus qu'un chose à faire : c'est de s'en aller ! — *Bravo !*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Mort d'un député.

Le Président annonce la mort de M. Tholonet de la Tournelle, député de la Loire-Inférieure, qui depuis 1857 a presque toujours fait partie des assemblées délibérantes et s'est concilié le respect et la sympathie de tous ses collègues. (Très bien.)

L'ajournement.

Plusieurs membres demandent le renvoi de la séance à mardi. La séance à mercredi est mise aux voix.

A égalité de voix de 257 contre 257 sur 514 voix, il n'est pas adopté.

La séance continue.

Quotidien divers.

L'ordre du jour appelle la première réunion au sujet du projet de loi organique délibération. (Exclamation.)

De M. Mahy, président de la commission, demande que la Chambre ajourne cette discussion, se réservant d'en réclamer la mise à l'ordre du jour quand le gouvernement sera constitué. Il ne pourra, comme à l'ordre du jour précédent, voter les propositions soumises à la prise en considération.

La Chambre prend un avis de considération : la proposition de M. Michel relative à la publication du mariage par la mention de la célébration en marge de l'acte de naissance, dans le but de prévenir la bigamie et de faire dans les contrats et un projet de loi pour la protection de la sécurité civile.

M. Gaume demande le renvoi de ces deux propositions à une même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Frébaud relatif à l'abolition de la peine de mort.

La proposition n'est pas prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Comte Duchat sur la loi pour la protection de la sécurité civile.

La proposition est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Cuene d'Origny.

La proposition est prise en considération.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à la même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Jaurès relative à l'organisation générale des caisses corporatives de secours de travail et de coopération pour les travailleurs.

La proposition est prise en considération.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

M. Carrel, rapporteur, critique la proposition comme évoquant un ou plusieurs points les plus graves de la question sociale sans faire de moyen pratique pour arriver à une solution. Les deux autres propositions sont inchangées et souvent contradictoires.

L'orateur invite M. Martin Nadaud à modifier sa proposition qui, entre autres inconvénients, aurait comme résultat de créer une organisation de la crise sociale, et la prendre si on ne donne pas !

M. Martin Nadaud, dans une réplique véhément parle des légitimes revendications du peuple. Les républicains doivent enfin donner satisfaction aux travailleurs.

M. Georges Boyer combat les conclusions de la commission d'initiative.

La proposition de M. Martin Nadaud est renvoyée à une commission spéciale.

M. de la Flachet présente quelques observations sur les conclusions favorables à la proposition de M. Steenackers tendant à établir dans toutes les mairies des registres d'éphémérides communales.

Le rapporteur était absent, on demande l'ajournement.

Le Gouvernement est également demandé au sujet de la proposition de M. Cuene relativement à la loi sur les députés.

Le Gouvernement est adopté.

Les propositions suivantes sont successivement prises en considération :

Proposition de M. Saint-Martin, relative à la modification de l'article 30 du code civil.

Proposition de M. Méridon ayant pour objet l'extension aux tribunaux de commerce et aux conseils de justice de l'article 10 de la loi du 30 août 1883 sur l'organisation des tribunaux.

La proposition est adoptée.

Les propositions suivantes sont successivement prises en considération :

Proposition de M. Sabatier ayant pour objet de modifier certains articles du Code civil (successions) ; M. Thellier de Pochevalier en demande au ministre de l'instruction publique un crédit de 200,000 francs pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Le Gouvernement invite la commission des finances à voter la proposition et renvoie la proposition à la commission des finances.

M. le Président invite la commission des finances à se réunir immédiatement.

M. Loubet, au nom de la commission des finances, déclare que la proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'instruction publique un crédit de 200,000 francs pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Le Gouvernement vote : *Liez !*

L'Orateur donne lecture du rapport.

Le président annonce qu'il a reçu une demande de discussion immédiate signée de 20 membres.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Berthelot déclare que le gouvernement s'associe à la proposition.

M. Bardou demande que l'on prévienne le retour de nos marins désempêchés dans les fabriques.

M. Dusollier : Le théâtre du Palais-Royal devrait être fermé.

M. de Casabianca : Il y a quatre ou cinq théâtres dans le même cas.

M. Berthelot : Ce qui manque c'est l'argent.

## SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du samedi 28 mai 1887

PRESIDENCE DE M. LE ROTY, PRESIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Credit pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique

M. le Président annonce qu'il a été chargé par M. le président de la Chambre de faire lui transmettre la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés et tendant à ouvrir au ministre de l'instruction publique un crédit de 200,000 francs au profit des victimes de l'Opéra-Comique.

Le Gouvernement invite la commission des finances à voter la proposition et renvoie la proposition à la commission des finances.

M. le Président invite la commission des finances à se réunir immédiatement.

M. Loubet, au nom de la commission des finances, déclare que la proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'instruction publique un crédit de 200,000 francs pour les victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Le Gouvernement vote : *Liez !*

L'Orateur donne lecture du rapport.

Le président annonce qu'il a reçu une demande de discussion immédiate signée de 20 membres.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Berthelot déclare que le gouvernement s'associe à la proposition.

M. Bardou demande que l'on prévienne le retour de nos marins désempêchés dans les fabriques.

M. Dusollier : Le théâtre du Palais-Royal devrait être fermé.

M. de Casabianca : Il y a quatre ou cinq théâtres dans le même cas.

M. Berthelot : Ce qui manque c'est l'argent.

FEUILLETON DU 31 MAI 1887. — 9

## ELJEN !

Par JACQUES BRET (1)

III

— Irène, dit-il en ralentissant son cheval et en se penchant un peu vers elle, nous arrivons tout à l'heure... J'aurais voulu causez avec vous... Cette course folle absorbait notre attention.

— Non, non, répond-elle, au contraire. Toutes nos facultés se développent dans cette pleine liberté de la pugna.

L'allure de leurs chevaux s'était calmée, ils trottaient doucement et, en se retournant, ils avaient derrière eux : Élisabeth et Georges qui ne devaient pas tarder à les rejoindre.

— Irène, dit encore André, laissez-moi vous faire une question. Que faut-il faire aujourd'hui pour bien servir mon pays ?

Elle eut un rapide sourire ; elle jouissait de cette défense qu'André n'avait jamais prodiguée.

— Soyez brave, dit-elle. C'est le secret de la vie d'un homme. La bravoure, dans une assemblée, est cœur de la bravoure au champ de bataille.

— C'est bien, fit simplement. Je vous mercie.

Au même moment arrivaient Élisabeth et

M. Thivard. — Exécutez les règlements.

M. Fossneau. — Il va sans dire prévenir.

M. Fossneau. — Il va sans dire prévenir un ministère, cela suffira.

Les articles du projet de loi sont adoptés.

Le décret du projet est adopté à l'unanimité de 265 voix.

Le Sénat décide qu'il se réunira mardi à trois heures en séance publique.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

## LES TROUBLES EN BELGIQUE

La proclamation de Bruxelles — Lundi.

matin. — Pourriture.

Mons. 28 mai. — Une instruction est ouverte contre M. Alfred Desfosses pour la proclamation qui a été imprimée à Lille et publiée par plusieurs journaux. Ordre a été donné de saisir les proclamations qui viennent d'être expédiées de Lille et de Valenciennes en Belgique.

Le parquet poursuit également l'auteur de l'Ultimatum des grévistes, signé Toudour, et adressé au ministre de Béernard.

Encore la dynamite.

L'ordre du jour appelle la première réunion au sujet du projet organique délibération. (Exclamation.)

De M. Mahy, président de la commission, demande que la Chambre ajourne cette discussion, se réservant d'en réclamer la mise à l'ordre du jour quand le gouvernement sera constitué. Il ne pourra, comme à l'ordre du jour précédent, voter les propositions soumises à la prise en considération.

La Chambre prend un avis de considération :

la proposition de M. Michel relative à la publication du mariage par la mention de la célébration en marge de l'acte de naissance, dans le but de prévenir la bigamie et de faire dans les contrats et un projet de loi pour la protection de la sécurité civile.

M. Gaume demande le renvoi de ces deux propositions à une même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Cuene d'Origny.

La proposition est prise en considération.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à la même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Jaurès relative à l'organisation générale des caisses corporatives de secours de travail et de coopération pour les travailleurs.

La proposition est prise en considération.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le comte de Mun sur la protection des ouvriers contre les conséquences de la guerre.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, demandant à être créée une organisation nationale de l'assurance sociale.

Le Gouvernement prend également en considération une proposition de M. le com